

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2013/ 108 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORGANIQUE L/2013/054/CNT
DU 17 MAI 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

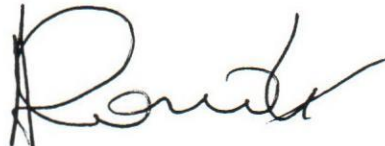
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi Organique L/2013/054/CNT du 17 mai 2013, portant Statut des Magistrats.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 JUIN 2013


Prof. ALPHA CONDE